ABL ASSURANCES
Société à responsabilité limitée
au capital de 304 000 euros
Siège social : 2 place Thiers
55100 VERDUN
451884712 RCS BAR LE DUC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUIN 2026

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la cession intervenue ce jour portant sur une part sociale que détenait Madame Julie GILBERT au profit de Monsieur Laurent FRANCOIS, déjà associé, et autorisée conformément à l'article 15 des statuts, constate la levée de la condition suspensive et la réalisation définitive de la cession.

En conséquence, décide de modifier les articles 7 et 9 des statuts de la Société comme suit :

ARTICLE 7 APPORTS

Il est ajouté in fine le paragraphe suivant :

« Par acte sous seing privé en date du 26 juin 2026, Madame Julie GILBERT a cédé Monsieur Laurent FRANÇOIS, 1 part sociale numérotée 400 sur lui appartenant dans la Société. »

ARTICLE 9 PARTS SOCIALES

L'article 9 sera remplacé de plein droit comme suit :

« Les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit :

*- A la société **LEANO**, trois cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales de catégorie A,*
Numérotées de 1 à 399, ci…… 399 parts sociales

- A Monsieur Laurent FRANCOIS, mille deux cent une part sociale de catégorie A
Numérotées de 400 à 1.600, ci…… 1 201 parts sociales

Total égal au nombre de parts composant le capital social…… 1 600 parts sociales »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

Laurent FRANCOIS
Gérant